



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

- **Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L.222-1 et suivants;
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives au dialogue social ;
- **Vu** le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2014-1166 du 9 octobre 2014 relatif à la prorogation et à la réduction de la durée des mandats des membres de certains organismes consultatifs de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 10 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** le procès-verbal des élections au comité technique spécial académique en date du 6 décembre 2018, fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial académique, ainsi que le nombre des sièges attribués ;
- **Vu** la demande de changement de représentants présentée par l'UNSA Education en date du 28 mars 2019.

### A R R E T E M O D I F I C A T I F N ° 1

**Article 1er** : La composition du comité technique paritaire spécial de l'Académie de Bordeaux est modifiée comme suit, sous la présidence de monsieur le recteur de l'académie de Bordeaux :

## **II – REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES**

### Membre Titulaire :

#### UNSA

- Nouvellement nommée Mme OUARED Nadia, SAENES rectorat de Bordeaux

**MEMBRE SUPPLEANT :**

- En remplacement de Mme LANGUILLE Virginie, SAENES – DSDEN 33  
Mme FAUGERE Sandra, ADJAENES - CAFA

**Article 2 :** Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 29 mars 2019

Le recteur



Olivier DUGRIP

